

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 38

- Présents : 28

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

Approbation du Compte rendu de séance du comité syndical du 21 Décembre 2011

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS** / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS** / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT** - Alain D'ORSO

**PROCURATION** / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité syndical du 21 Décembre 2011 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI la lecture de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu du 21 Décembre 2011 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 38

- Présents : 28

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

Information sur décisions prises au titre de  
l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS** / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS** / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT** - Alain D'ORSO

**PROCURATION** / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président donne information au comité syndical des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT :

- **Décision N° 19.2011 - Attribution marché SPS Marché FR08 VRD 03 à la société ELYFEC pour un montant de 1977 €HT**

**DONT ACTE.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

Attribution marché de voirie et réseaux divers sur les communes de Frouzins et Seysses - Chemin Lamartine - Chemin Sauveur - LHERM TP MIDI PYRENEES

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16.01.2012 pour l'attribution du marché de travaux voirie et réseaux divers sur les communes de Frouzins et Seysses, a porté son choix sur l'entreprise **LHERM TP MIDI PYRENEES** pour un montant de 272 944.60 € HT . Il est précisé que le délai contractuel d'exécution est de 38 Semaines.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché susvisé à LHERM TP MIDI PYRENEES pour un montant **272 944.60 € HT**
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de ces travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 38

- Présents : 28

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**TARIFICATION DECHETS 2012**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS** / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS** / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT** - Alain D'ORSO

**PROCURATION** / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Suite à l'attribution du marché avec la société VEOLIA PROPRETE , il y a lieu de fixer la tarification du traitement des ordures ménagères à la tonne , soit un tarif proposé à :

- 86.40 € HT la tonne (TGAP comprise).

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification énoncée
- de donner délégation au Président pour veiller à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**Ouverture d'un poste- filière technique  
Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture du poste énoncé ci- après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
Déchets et Patrimoine		
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture d' 1 poste d' ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 38

- Présents : 28

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**Ouverture de postes - filière  
Administrative**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS /** MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS /** MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT -** Alain D'ORSO

**PROCURATION /** Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture des postes énoncés ci- après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
Assainissement		
1	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Complet - 35 heures/semaine
Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
Déchets et Patrimoine		
1	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture des deux postes d' Adjoint Administratif de 1<sup>me</sup> CLASSE
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote : 29	

 Date de la convocation : 09.01.2012
 

---

**OBJET :**

**Autorisation de recrutement de agents non titulaires sur des emplois permanents et emplois saisonniers  
Exercice 2012**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN  
ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY  
SUPPLEANT - Alain D'ORSO  
PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter pour assurer dans les meilleures conditions la continuité du service :

- Agents non titulaires sur des emplois permanents pour faire face temporairement et pour une durée maximale de un an à la vacance d'emploi qui ne peut être pourvue dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 - Article 3 - Alinéa 1.
- Agents non titulaires assurant momentanément le remplacement de titulaires, à temps partiel, en congés maladie, en congés maternité, en congés de présence parentale ou en congés parental - article 3 Alinéa 1.
- Agents saisonniers pour des besoins réguliers, un surcroît de travail - Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 -Article 3 - Alinéa 2.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31  
TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD  
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31  
SIV11VRD06 / SEYSSES -Rue Charles de  
Gaulle (RD68D - ACCES PMR à la MAIRIE

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS** / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS** / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT** - Alain D'ORSO

**PROCURATION** / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de création d'un dispositif ralentisseur sur chaussée.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SIV11VRD06 / SEYSSES -Rue Charles de Gaulle (RD68D) - ACCES PMR à la MAIRIE
 

Montant HT	6 504.00 €
TVA	1 274.78 €
TTC	7 778.78 € TTC

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012



## Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31  
TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD  
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31  
SIV11VRD06 / FROUZINS - Avenue du Chêne  
vert (RD68C) - travaux de sécurisation

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de sécurisation.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SIV11VRD06 / FROUZINS - Avenue du Chêne vert (RD68C) - travaux de sécurisation  
Montant HT 54 949.00 €  
TVA 10 770.00 €  
MONTANT TTC 65 719.00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 19 janvier 2012

De la Publication le : 19 janvier 2012

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote : 29	

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET** : APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31 TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31 SE10VRD02 / SEYSSES - RD68B RueCharles De Gaulle- à l'intersection avec l'chemin des Boulbènes et chemin de Couloume - Travaux création d'un dispositif ralentisseur sur chaussée

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS** / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS** / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT** - Alain D'ORSO

**PROCURATION** / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de création d'un dispositif ralentisseur sur chaussée.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SE10VRD02 / SEYSSES - RD68B Rue Charles De Gaulle- à l'intersection avec le chemin des Boulbènes et le chemin de Couloume - Travaux de création d'un dispositif ralentisseur sur chaussée
- |             |                 |
|-------------|-----------------|
| Montant HT  | 101 062.41 € HT |
| TVA         | 19 808.23 €     |
| Montant TTC | 120 870.65 €    |

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**CONVENTION ENTRE LE SIVOM SAUDRUNE ET SOCIETE UTILISATRICE / UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS D'ASSAINISSEMENT - Autorisation de signature du Président ou de son représentant légal**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de convention à établir avec les sociétés « clientes » de l'unité de graisses des sous-produits d'assainissement située au Pôle environnement - Route de Portet sur Garonne à CUGNAUX.

Ce document a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de réception et de traitement des matières de vidange d'origine domestique, des graisses, matières de curage et de sables,

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention ainsi présentée
- d'autoriser son Président ou son représentant légal à signer ce document.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

Mise en place d'un protocole de sécurité et d'un permis feu - Autorisation de signature des documents

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRÉSENTS /** MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ÉSCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS /** MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT -** Alain D'ORSO

**PROCURATION /** Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du système de management, qualité, sécurité et environnement, Il y a lieu de mettre en place sur le site du POLE ENVIRONNEMENT :

- Vu l'arrêté du 26 avril 1996 - Article R 237.1 du CODE DU TRAVAIL  
Vu l'Arrêté du N°2008.244 du 7 Mars 2008 - Articles R 4515.244 du 7 Mars 2008 du CODE DU TRAVAIL  
> **Un protocole de sécurité** du site destiné au personnel attaché au SIVOM SAUDRUNE mais également destiné à recevoir des entreprises extérieures .
- Vu l'arrêté du Code du TRAVAIL du 19 mars 1993  
> **Un permis feu** portant sur les instructions impératives de sécurité destinés aux utilisateurs.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les documents ainsi présentés
- d'autoriser le Directeur général des services, ou le responsable d'exploitation à signer ces documents.
- D'habiliter son Président à veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 19 janvier 2012

De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**Délibération autorisant le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif, principal et annexe - Annule et remplace la délibération du 21.12.2011 N° 108/2011**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN**

**ABSENTS/ MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY**

**SUPPLEANT - Alain D'ORSO**

**PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE**

Monsieur le Président expose au comité syndical :

« l'article L 1612.1 du CGCT permet à l'exécutif de notre Etablissement sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, entre le 1er janvier et la date du vote du budget primitif ».

En conséquence, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater entre le 1er Janvier et la date du vote du Budget primitif 2012, pour le budget principal et les budgets annexes, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux divers articles concernés du budget 2011.

Budget Principal	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	49 740,00 €	12 435,00 €
Chapitre 21	143 144,00 €	35 786,00 €
Chapitre 23	765 390,12 €	191 347,00 €
Chapitre 4581	2 244 464,00 €	561 116,00 €

Budget Assainissement	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	5 691,00 €	1 422,00 €
Chapitre 21	134 960,00 €	33 740,00 €
Chapitre 23	3 840 579,00€	960 144,00 €

Budget Déchets	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	30 000,00 €	6 000,00 €
Chapitre 21	66 711,00 €	16 677,00 €
Chapitre 23	37 206,00 €	9 301,00 €

Budget Eau Potable	Crédits Votés	Quart autorisé
Chapitre 20	28 000,00 €	7 000,00 €
Chapitre 21	728 526,00 €	182 131,00 €
Chapitre 23	1 887 033,18€	471 758,00 €

L'article L 1612.1 précité prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Budget Principal	Crédits Votés
Chapitre 011	335 207,79 €
Chapitre 012	1 734 700,00 €
Chapitre 65	68 000,00 €
Chapitre 66	460 621,29 €
Chapitre 67	1 000,00 €

Budget Assainissement	Crédits Votés
Chapitre 011	1 353 037,50 €
Chapitre 012	233 777,18 €
Chapitre 66	100 140,17 €
Chapitre 67	26 000,00 €

Budget Déchets	Crédits Votés
Chapitre 011	2 014 143,38 €
Chapitre 012	6 111,00 €
Chapitre 66	162 404,07 €
Chapitre 67	151 000,00 €

Budget Eau Potable	Crédits Votés
Chapitre 011	1 938 582,50 €
Chapitre 012	290 000,00 €
Chapitre 014	658 292,00 €
Chapitre 65	150 000,00 €
Chapitre 66	400 285,23 €
Chapitre 67	2 485 000,00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de donner l'autorisation au Président d'engager et de mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif, budget principal, et les budgets annexes dans les conditions énoncées ci-dessus.
- D'annuler et de remplacer la délibération du 21.12.2011 par cette dernière.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE N ° 2 / BUDGET EAUX  
2011**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET EAUX - 2011 et propose de bien vouloir l'adopter.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 6152-- : Sur biens immobiliers	180 000.00 €	
D 6411-- : Salaires, appointements, comm...	140 000.00 €	
D 66112-- : Intérêts courus non échus	170 000.00 €	
D 668-- : Autres charges financières	30 000.00 €	
R 70111-- : Ventes d'eau aux abonnés		320 000.00 €
R 701241-- : Redev pollution domestique		200 000.00 €
<b>Total</b>	<b>520 000.00 €</b>	<b>520 000.00 €</b>

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 - BUDGET EAUX - ANNEE 2011

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

## Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N ° 4 / BUDGET  
PRINCIPAL 2011

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL – 2011 et propose de bien vouloir l'adopter.

Désignation	Dépenses	Recettes
D 66111--020 : Intérêts réglés à l'échéance	50 000.00 €	
R 6419--020 : Remb. rémunérations de personnel		13 000.00 €
R 7478--816 : Autres organismes		37 000.00 €
<b>Total</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 16873--020 : Dettes envers départements	94 000.00 €	
R 1641--020 : Emprunts en euros		94 000.00 €
<b>Total</b>	<b>94 000.00 €</b>	<b>94 000.00 €</b>

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N° 4 - BUDGET PRINCIPAL- ANNEE 2011
- 

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND



**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 38

- Présents : 28

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :****DECISION MODIFICATIVE N° 3 / BUDGET  
ASSAINISSEMENT 2011**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN**

**ABSENTS / MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY**

**SUPPLEANT - Alain D'ORSO**

**PROCURATION / Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET ASSAINISSEMENT – 2011 et propose de bien vouloir l'adopter.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 6061-- : Fourn. non stockables (eau, én..	40 000.00 €	
D 611-- : Sous-traitance générale	403 000.00 €	
D 614-- : Charges locatives et de coprop..	20 000.00 €	
D 6152-- : Sur biens immobiliers	45 000.00 €	
D 617-- : Études et recherches	20 000.00 €	
D 6411-- : Salaires, appointements, comm...	5 000.00 €	
D 668-- : Autres charges financières	5 000.00 €	
R 704-- : Travaux		293 000.00 €
R 706121-- : Redev modernisat° réseau collect		28 000.00 €
R 7068-- : Autres prestations de services		118 000.00 €
R 741-- : Primes d'épuration		99 000.00 €
<b>Total</b>	<b>538 000.00 €</b>	<b>538 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 1641-- : Emprunts en euro	2 000.00 €	
R 2762-- : Créance/transfert de droits à ..		2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N° 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT- ANNEE 2011

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice :	38
- Présents :	28
- Procurations :	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	29

Date de la convocation : 09.01.2012

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 / BUDGET  
DECHETS 2011**

L'an deux mil douze et le dix sept janvier à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS /** MM BERTRAND -PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - LAFORGUE AUBERT - PONS - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - GARCIA GORCE TURAGLIO - SANCHEZ -GASQUET - SUD - CARDONA - BOUDONIS - BOUGUEMARI PUJADES - ABGRALL- LACAMPAGNE - DUPIN - FABRE - PASIAN

**ABSENTS /** MM COQUART - MANENS - FERRAND - MORAN - LEFEVRE - SUAUD - BOUZI COMMENGE - CHATONNAY

**SUPPLEANT -** Alain D'ORSO

**PROCURATION /** Thierry SUAUD à Sylvianne LACAMPAGNE

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET DECHETS – 2011 et propose de bien vouloir l'adopter.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 6411-- : Salaire de base	560 000.00 €	
D 668-- : autres charges financières	6 000.00 €	
D 7135-- : Variation des stocks de produits	192 000.00 €	
R 6032-- : var.stocks autres approvis.		44 000.00 €
R 7081-- : Produits des services exploités		199 000.00 €
R 7135-- : variation stocks produits		515 000.00 €
<b>Total</b>	<b>758 000.00 €</b>	<b>758 000.00 €</b>

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N° 3 - BUDGET DECHETS- ANNEE 2011

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 19 janvier 2012  
De la Publication le : 19 janvier 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND